

La Confédération paysanne cible le revenu et la vivabilité pour dépasser 20 %

© 18/04/2018 | 👤 Arnaud Carpon • 📰 Terre-net Média

À neuf mois de l'échéance, la Confédération paysanne lance sa campagne de terrain pour les élections des chambres d'agriculture. Le troisième syndicat l'axera sur le revenu et la vivabilité du métier. Avec un objectif national : réaliser un score supérieur à 20 %.

Laurent Pinatel : « **Notre objectif est de réaliser un score supérieur à 20 %** »

Lors des **élections des chambres d'agriculture** de janvier 2013, la **Confédération paysanne**, avec 18,54 % des suffrages, avait perdu sa place de deuxième syndicat agricole au profit de la Coordination rurale. Pour le prochain scrutin, qui se tiendra fin janvier 2019, le syndicat entend faire un score national supérieur à 20 %.

« Nous ne chercherons pas à gagner de manière ciblée tel ou tel département, mais nous ambitionnons d'augmenter sensiblement notre score national », a expliqué à la presse **Laurent Pinatel**, porte-parole de la Confédération paysanne, en marge de l'assemblée générale du syndicat mercredi 18 avril.

Le syndicat ne pilote que deux chambres d'agriculture – la Chambre de la Réunion et, en association avec la Coordination rurale et l'Apli, celle du Puy-de-Dôme – mais en a d'autres dans le viseur. « On voit que ça bouge en Guyane, à Mayotte, en Ardèche, l'Ariège ou les Côtes-d'Armor. » Voire même en Loire-Atlantique, où la Confédération paysanne défend ardemment les **projets agricoles collectifs à Notre-Dame-des-Landes**.

Sur le fond, le syndicat compte faire campagne sur deux thèmes bien précis : le **revenu des paysans** et la **vivabilité des exploitations**. « Comment rendre nos exploitations vivables en termes de temps de travail ou de pression psychologique ? » questionnent Nicolas Girod et Temanuata Girard, également secrétaires nationaux du syndicat.

Dénonçant la baisse constante du budget des chambres d'agriculture, la Confédération paysanne reste très critique sur leur action de terrain. « Elles ne font qu'accompagner le mouvement ambiant de disparition des paysans car elles sont gérées par un syndicat qui ne veut rien bouger pour l'agriculture. Elles peuvent être de bons outils d'accompagnement des agriculteurs, à condition qu'elles ne soient pas gérées comme actuellement. »

Comme les autres syndicats, la Confédération paysanne est toujours en attente du **décret d'application** qui régira les règles du scrutin des élections. « Pour les dernières élections, le texte était sorti mi-mars 2012. Là, on attend toujours. C'est le flou total. » Le syndicat sait d'ores et déjà que le texte ne retiendra pas deux mesures qu'il avait défendues : l'intégration des cotisants solidaires au **corps électoral**, et l'élargissement des chambres d'agriculture à des collègues représentant le secteur de l'alimentation.

En attendant le décret organisant le scrutin puis l'échéance de janvier 2019, Laurent Pinatel doute de la possibilité d'une convergence des luttes agricoles au sein d'une **plateforme de revendications communes aux cinq syndicats agricoles**. « Il nous semble que nos positions sont trop divergentes avec celles défendues par la FNSEA », a-t-il expliqué en réponse à la **proposition faite par l'agroéconomiste Jean-Marie Séronie**.

À lire >> [Pac, environnement, installation - Jean-Marie Séronie : « Pourquoi pas une intersyndicale agricole ? »](#)